

## REUNION PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 4 DECEMBRE 2013 PROCES - VERBAL

### MEMBRES PRESENTS

Mme Anne BREZILLON	Conseillère Communautaire
M. Jacques MAUGEIN	Conseiller Général de la Gironde
M. Robert QUERON	Conseiller Communautaire
M. Alain RENARD	Conseiller Général de la Gironde
M. Jean-Pierre TURON (jusqu'à 10h30)	Conseiller Communautaire

### MEMBRES REPRESENTES

M. Jean-Marie DARMIAN (pouvoir à M. RENARD)	Conseiller Général de la Gironde
M. Hervé GILLE (pouvoir à M. MAUGEIN)	Conseiller Général de la Gironde
M. Jean-Pierre TURON à compter de 10h30 (pouvoir à Mme Anne BREZILLON)	Conseiller Communautaire

### MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

Mme Liliane POIVERT	Conseillère Générale de la Gironde
M. Gérard CHAUSSET	Conseiller Communautaire
M. Max GUICHARD	Conseiller Communautaire

### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mme Françoise BEGUE	SMEGREG
M. Patrick EISENBEIS	SMEGREG
M. Bruno de GRISSAC	SMEGREG
M. Clément GUYARD	SMEGREG
M. Christophe LADURELLE	Conseil général Gironde
M. Frédéric LAPUYADE	SMEGREG
M. Pascal BOTZUNG	Communauté Urbaine de Bordeaux
M. Mickaël MORA	Communauté Urbaine de Bordeaux
M. Denis SABATE	Payeur départemental

La séance est ouverte à 9h40 par Monsieur RENARD, Président du Syndicat Mixte. Le quorum étant fixé à 7 membres présents ou représentés, le Comité peut délibérer valablement.

#### 1. Procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2013

En l'absence de remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### 2. Budget 2013 - Décision modificative n°2

Madame BEGUE présente le contenu de cette décision modificative qui s'explique principalement par la notification de subventions accordées par l'Agence de l'eau et la CUB, l'opération de cession des ouvrages réalisés dans les alluvions de la Dordogne au SIAEP de Arveyres et de Bonnetan, ainsi que des ajustements ou régularisations.

### 3. Adhésion nouveaux membres SMEGREG

Monsieur de GRISSAC présente au comité syndical les trois candidatures officiellement déposées (commune de Saint Magne, la commune de Cabanac et Villagrains et syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Carbon-Blanc) puis rappelle les règles d'adhésion au SMEGREG.

Monsieur TURON pose la question des modalités pratiques d'adhésion d'un nouveau membre une fois ces trois premières validées.

Monsieur RENARD répond que cela est prévu dans les statuts de l'établissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical se prononce favorablement à l'entrée dans le syndicat mixte de ces trois collectivités.

### 4. Composition du Comité consultatif

Monsieur de GRISSAC rappelle la forme et les compétences du comité consultatif ainsi que les candidatures reçues (Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon (SIBA), Syndicat mixte ouvert EPIDROPT, association CREAQ, association CREPAQ, association CESEAU, l'ADEME).

Puis est présentée la liste des organismes qui ont été consultés.

Monsieur RENARD propose au comité syndical d'adopter l'ensemble des candidatures listées ; le comité syndical se prononce favorablement.

### 5. Demande de reconnaissance en tant qu'EPTB

Après avoir présenté le concept d'EPTB, Monsieur de GRISSAC rappelle que la possibilité d'être reconnu en tant qu'EPTB était l'un des objectifs de la modification des statuts de l'établissement. Il rappelle également que la nouvelle version du SAGE demande explicitement que le SMEGERG soit reconnu EPTB.

Le périmètre proposé est celui du SAGE Nappes profondes de Gironde, à savoir le territoire départemental ; le Préfet appréciera la pertinence de ce périmètre.

Le comité syndical donne un avis favorable à la démarche, valide le périmètre proposé et autorise le Président à demander au Préfet de délimiter le périmètre d'intervention du SMEGREG en tant qu'EPTB pour les Nappes profondes de Gironde.

### 6. Dispositions concernant le personnel

#### 1 - CHANGEMENT DE GRADE - CREATION D'UN POSTE

A la demande de Monsieur RENARD, Monsieur EISENBEIS quitte momentanément la salle.

Monsieur RENARD indique que les conditions sont remplies pour une promotion de cet agent au grade d'ingénieur en chef et propose qu'un poste correspondant soit créé pour ce faire.

Monsieur de GRISSAC précise que l'avis formulé par la Commission Administrative Paritaire est favorable et assorti de deux réserves :

- que le taux de promotion arrêté pour l'établissement le permette ;
- que la strate démographique d'assimilation de l'établissement le permette.

Monsieur RENARD se positionne favorablement sur le principe à la création de ce poste.

Monsieur TURON fait part des observations et des réserves émises par les services de la CUB qui ne souhaitent pas qu'un poste soit créé au SMEGREG alors que cela n'est pas envisageable à la CUB.

Monsieur RENARD indique que la création de poste est une décision qui relève du politique, et qui appartient donc aux élus du SMEGREG et non pas aux services de l'un des membres.

Monsieur de GRISSAC précise que la strate démographique à laquelle assimiler l'établissement dépend de différents critères et que la reconnaissance effective de l'établissement en tant qu'EPTB sera de nature à renforcer l'argumentaire justifiant l'assimilation dans une strate permettant la création d'un poste d'ingénieur en chef.

Le Comité Syndical décide d'un surseoir à statuer dans l'attente de la réponse à la demande de reconnaissance du SMEGERG en tant qu'EPTB

## 2 - MODALITES DE COMPENSATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

Monsieur de GRISSAC présente le motif de cette proposition qui est liée au projet MAC Eau. En effet, le chargé de mission MAC Eau, et dans une moindre mesure d'autres agents de l'établissement, sont amenés à participer à ces réunions en soirée voire le week-end.

Monsieur RENARD demande à ce que soit fait un point de l'ensemble des réunions tenues dans le cadre de MAC Eau lors d'une prochaine réunion.

Monsieur TURON fait à nouveau part de remontées des services de la CUB sur ce sujet et souhaite que cette compensation ne soit pas systématique ni généralisée.

Monsieur RENARD porte à la connaissance du Comité syndical que l'agent en charge du projet MACEau est un agent de catégorie A, contractuel et en tout début de carrière.

Madame BREZILLON demande si cela représente un important volume d'heures.

Monsieur GUYARD indique que près de vingt réunions se sont tenues en soirée ou le samedi depuis le mois d'octobre, soit environ une tous les deux jours.

Le Comité syndical autorise le Président à mettre en place un mécanisme de repos compensateur pour les agents titulaires ou non qui sont amenés à tenir fréquemment des réunions en soirée ou le week-end comme c'est le cas pour le projet MAC Eau.

## 7. **Projet de Contrat territorial avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne**

Monsieur de GRISSAC présente les objectifs et modalités de ce projet de contrat qui a été présenté à la Commission des interventions de l'Agence. Celle-ci en a validé le contenu et a autorisé le Directeur général de l'Agence à signer le contrat.

Monsieur RENARD précise que d'autres acteurs, dont le Conseil général de la Gironde, sont associés à ce contrat.

Monsieur de GRISSAC ajoute que ce contrat sera signé non seulement par le Conseil général et la Communauté urbaine, mais aussi par le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Nappes profondes de Gironde et par le Préfet.

Le Comité Syndical valide le projet de contrat territorial avec l'Agence de l'eau et autorise le Président à le signer.

## 8. **Evolution du dispositif "L'eau un enjeu majeur pour le département de la Gironde"**

Monsieur de GRISSAC rappelle les caractéristiques de ce dispositif mis en place en 2005 en application du SAGE Nappe profondes approuvé en 2003 et dans le cadre d'un partenariat avec l'Inspection académique. Il indique que l'approbation du SAGE révisé est l'occasion de revisiter ce dispositif dans le but de le rendre plus performant.

Monsieur EISENBEIS présente un bilan des actions menées et les objectifs de cette évolution qui vise à rendre le dispositif plus visible et à organiser mieux les synergies avec les autres programmes existants.

Un travail a été entrepris en collaboration avec la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (ex Inspection académique).

Le Comité Syndical autorise Le Président à négocier et signer une nouvelle convention relative au dispositif d'actions pédagogiques en milieu scolaire "L'eau, un enjeu majeur pour le département de la Gironde".

## 9. **Programme d'actions 2014**

MM. de GRISSAC et LAPUYADE rappellent les opérations lancées en 2013 et mettent en perspective les orientations 2014. Sont ainsi rapidement présentés :

- la recherche d'un site propice à la mise en œuvre de l'étage de ré-infiltration du projet "Eau de Garonne - ré-infiltration - reprise" ;
- l'élaboration d'un schéma opérationnel de substitutions ;
- la réalisation, pour le compte de la CUB, de deux forages de reconnaissance liés au projet de champ captant à l'Oligocène de Sainte Hélène ;
- l'élaboration d'un schéma d'alimentation en eau potable du sud Médoc.

Monsieur EISENBEIS présente un premier bilan pour 2013 de la mise en œuvre du projet MAC Eau (acquisition et distribution de 68 000 kits hydro-économiques sur deux ans). Sont évoquées les réunions publiques animées, la distribution des kits, les relations avec les bailleurs sociaux et une action spécifique avec le CROUS.

Il est rappelé la nécessité de communiquer de manière quasi permanente sur ce projet.

Concernant les prestations de saisie des fiches bénéficiaires des kits hydro-économiques, Monsieur RENARD propose qu'elles soient de préférence confiées à une entreprise d'insertion.

Le Comité Syndical prend acte de l'avancement des projets engagés et des propositions pour 2014. S'agissant du projet MAC Eau, il valide le principe d'une externalisation de la saisie des fiches bénéficiaires et demande que le choix des prestataires s'appuie sur des critères sociaux privilégiant le recours à un centre d'aide par le travail ou à son équivalent.

#### 10. Débat d'orientation budgétaire

Monsieur RENARD propose, pour la mise en œuvre du programme d'études et d'actions, d'arrêter les orientations dans le cadre d'un budget 2014 d'un volume global inchangé par rapport aux budgets des quatre derniers exercices.

La contribution des deux partenaires historiques serait ainsi de 225 000 € et sa valeur serait ainsi inchangée depuis 2010.

Dans le cas où l'entrée de nouveaux membres au sein du troisième collège était entérinée par arrêté préfectoral, le Comité syndical aurait à se prononcer sur les contributions demandées à ces nouveaux membres, ce qui nécessitera qu'il soit décidé si leurs participations :

- viendront simplement s'ajouter à celles de la CUB et du Conseil général (augmentation de la masse budgétaire) ;
- au contraire devront être totalement déduites de ces participations (masse budgétaire inchangée) ;
- seront déduites partiellement de ces participations.

Monsieur RENARD propose de retenir cette dernière option.

Madame BREZILLON demande à combien s'élève la contribution des nouveaux membres.

Monsieur de GRISSAC précise que cette contribution est calculée, pour le collège des services de l'eau, au prorata des volumes prélevés par le membre concerné rapporté au cumul des volumes prélevés par tous les services membres du SMEGERG, CUB y compris.

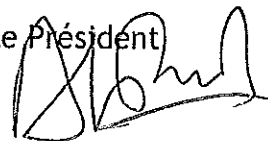
Le Comité Syndical prend acte du débat d'orientation budgétaire.

~ ~ ~ ~ ~

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur RENARD lève la séance à 11h45.

Bordeaux, le 4 décembre 2013

Le Président



Alain RENARD